Date de réception de l'avis	Organisme	Avis	Observations
16/10/2017	Agence Régionale de la Santé PACA	Favorable	Non
24/10/2017	Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)	Favorable	Non
15/11/2017	Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)	Favorable	Oui
30/11/2017	Chambre d'Agriculture du Var	Favorable	Oui
14/12/2017	Communauté d'Agglomération Dracénoise	Favorable	Non
20/12/2017	Conseil Départemental du Var	Favorable	Oui
20/12/2017	Ville de Draguignan	Favorable	Non
21/12/2017	Préfet du Var	-	Oui
21/12/2017	Préfet du Var au titre de la dérogation des L.142-4 et 5 du CU	Favorable	Non
21/12/2017	Direction Générale de l'Aviation Civile	-	Oui
21/12/2017	Direction Régionale des Affaires Culturelles	-	Oui
21/12/2017	DREAL PACA	-	Oui
21/12/2017	ENEDIS	-	Oui
21/12/2017	GRT Gaz	-	Non
21/12/2017	Office National des Forêts	Favorable	Oui
21/12/2017	Société du Canal de Provence	-	Non
25/12/2017	Mission Régionale PACA (AE)	Avis tacite	Non
28/12/2017	RTE	-	Oui

Demande	Demandeur	Pièce modifiée*	Prise en compte
Activité agricole et forestière			
Préciser en zones A et N que les annexes et extensions ne doivent pas impacter l'activité forestière	CDPENAF	RE et RDP	**OUI**
Passer certaines parcelles cultivées sur Les Pranes en zone A et non N	CDPENAF, Chambre d'Agriculture	RG et RDP	**OUI**
Imposer une emprise maximale pour les piscines et les plages	CDPENAF, Chambre d'Agriculture	RE et RDP	**OUI**
Prescrire les haies anti-dérives (et non recommander)	CDPENAF, Chambre d'Agriculture	RE	**OUI**
Interdire l'équipement collectif (école) sur le Logis du Porre au regard de l'élevage à proximité	CDPENAF, Chambre d'Agriculture	RE et RDP	**OUI**
Pour le changement de destination, imposer une haie antidérive et préciser la prise en compte de l'activité agricole proche (éviter les nuisances, ...)	Chambre d'Agriculture	RE et RDP	**OUI**
Compléter le diagnostic agricole avec les éléments de la CAD (étude SCoT)	Chambre d'Agriculture	RDP	**OUI**
Reprendre la définition d'une exploitation agricole dans son intégralité (cf. lien envoyé par la chambre)	Chambre d'Agriculture	RDP	**OUI**
Rapprocher au mieux l'emprise des emplacements réservés par rapport aux voies existantes	Chambre d'Agriculture	RG et RDP	**OUI** (l'ER n°8 passe de 8 à 7 m de large, les autres sont dimensionnés au plus juste)
Limiter les annexes ouvertes à 20 m² dans les zones A et N	UDAP 83	RE et RDP	**NON** (35 m² au sol étant déjà très contraignant et validé par la CDPENAF et la chambre d'agriculture)
Rappeler les objectifs de la filière bois	ONF	RDP	**OUI**
Citer le Schéma Régional d'aménagement Méditerranée – Préalpes du Sud	ONF	RDP	**OUI**

Déplacements			
Passer la largeur de l'emplacement réservé n°8 (RD 51) de 8 à 7 m	Conseil Départemental	RG et RDP	**OUI**
Projet urbain			
Scinder l'OAP en deux en fonction des sites pour améliorer la lisibilité générale et ainsi passer à deux schémas de desserte au A4	M le Préfet	OAP et RDP	**OUI**
Reprendre le contenu minimum du R151-8 du Code de l'Urbanisme (meilleur lisibilité)	M le Préfet	OAP et RDP	**OUI**
Le patrimoine			
Rappeler dans le PADD le monument historique et les sites inscrit et classé	UDAP	PADD et RDP	**OUI**
Rappeler les effets des servitudes liées aux monuments historiques et sites classés et inscrits dans le paragraphe 2.3.3.	UDAP	RDP	**OUI**
Supprimer le plan page 403	UDAP	RDP	**OUI**
Imposer un plan d'aménagement d'ensemble en zone AUA	UDAP	OAP et RDP	**OUI****
Interdire les volets roulants et autoriser seulement les volets battants bois en zone UA	UDAP	RE	**OUI**
Interdire les panneaux photovoltaïques en zone UA	UDAP	RE	**NON** (la pose de panneaux est déjà fortement contrainte et il faut développer les énergies renouvelables)
Interdire les enrochements en toute zone et conserver les murs et murs de restanques traditionnels	UDAP	RE	**OUI** (mais plutôt que d'interdire, fortes prescriptions supplémentaires pour gérer les enrochements)
Autoriser en zone AUA et AUB les toitures terrasses végétalisées	UDAP	RE	**OUI**
Préciser en annexe 1 que les règles relatives au patrimoine se trouvent en annexe 4	UDAP	RE	**OUI**

Ajouter des prescriptions propres aux travaux à mener sur des murs existants et sur des ouvrages hydrauliques	UDAP	RE	**OUI****
Rappeler que les enseignes sont soumises à demande d'autorisation	UDAP	RE	**OUI**
Les réseaux			
Rappeler la non-conformité de la station d'épuration et sa reconstruction dans un avenir proche si rien n'est entrepris	M le Préfet	RDP et A	**OUI**** (Les deux STEP sont récentes et conformes mais il manque des habitants)
En sus de la doctrine MISEN, prévoir l'obligation de créer des ouvrages de compensation d'une capacité minimale de 100 l/m² imperméabilisé pour les projets non concernés par une procédure au titre de la législation sur l'eau	M le Préfet	RE	**OUI**
Rappeler les droits et obligations d'ENEDIS, des contrats de concession, etc.	ENEDIS	RDP	**OUI**
Préciser dans les dispositions générales la possibilité d'implanter des constructions et installations nécessaires au fonctionnement du réseau public de transport d'électricité	RTE	RE	**OUI**
Les risques			
Préciser le niveau d'équipements en matière de défense contre les incendies (base de données REMOCRA en particulier), notamment en limites des zones U et AU	M le Préfet	RDP	**OUI**
Apporter des précisions sur les mesures mises en œuvre pour pallier le risque feu de forêt en zones U et AU (largeur des voies, etc.) en accord avec le SDIS	M le Préfet	RE, OAP et RDP	**OUI****
Annexer le RDDECI au PLU (il est cité dans le règlement écrit)	M le Préfet	A	**OUI**
Préciser que le PAPI a été labellisé	M le Préfet	RE et RDP	**OUI**
Ajouter la déclinaison du PGRI et de la doctrine MISEN comme c'est déjà le cas pour le SDAGE (prescriptions générales)	M le Préfet	RE	**OUI**

Evoquer les anciennes concessions minières de lignite et de fer dites de Châteaudouble, des Ginestières et de Chailan / Mine de Beausoleil (carol.brgm.fr)	DREAL PACA	RDP	**OUI**
Servitudes d'utilité publique			
Ajouter la servitude T7 sur tout le territoire	DGAC	A et RDP	**OUI****
Rappeler les projets soumis à avis de l'aviation civile	DGAC	RDP	**OUI**
Faire un carroyage différent pour le site inscrit et le site classé pour une meilleure lisibilité	UDAP	A	**OUI**
Divers			
Tenir compte du cahier des charges CNIG pour la diffusion des pièces écrites et graphiques	M le Préfet	Toutes	**OUI**

** RDP : Rapport de Présentation ; PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables ; OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation ; RE : Règlement Ecrit ; RG : Règlement Graphique ; A : Annexes*

*** Attente d'informations complémentaires du demandeur (degré de précisions, etc.)*